



Conseil Municipal ADDRESSELLES

Lundi 20 Juillet 2020 18H30

Compte-rendu



Délibérations :

Ordre du jour :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNE
- SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DU CCAS et du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT St JEAN.
- SUPPRESSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING
- DROIT DE FORMATION DES ELUS
- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE et CAMPING
- MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL
- DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE -LANCEMENT DE LA PROCEDURE
- PROCEDURE DE RECOURS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE TERRAIN DE BOULES. MOTION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLE
- STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE REHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC DECLINE A L'EHELLE DU PAYS BOULONNAIS DANS LE CADRE DU PCAET

Informations/discussions :

- Adresselles « village propre » - Charte du cadre de vie et de la propreté
- Ecole - Cantine : Location d'un préfabriqué
- Achats de défibrillateurs
- Rétablissement de la bourse d'aide aux collégiens/lycéens/étudiants
- Subvention Fête du Crabe
- Aide aux associations
- Achat poubelles de rue
- Autres

Séance du 20 Juillet 2020 18H30

Les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Antoine Benoit, Maire, suite à la convocation du 16 juillet 2020

Etaient présents, l'ensemble des conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Fabien Mankiewicz, excusé, ayant donné procuration à Bernard Delahaye.

Olivier Hugon est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2020

Voté à l'unanimité

Demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Modification des temps de travail pour 2 contrats 30 à 35H et 1 de 15H à 20H

Voté à l'unanimité

En préambule, suspension de la séance pour permettre à l'ensemble des élus de suivre la présentation de Mr Thibaut de la société SFP COLLECTIVITES : « comprendre un budget »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 Budget COMMUNE:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 026,63	698 042,19	736 068,82
Titres de recettes émis (b)	29 302,16	634 254,51	663 556,67
Réductions de titres (c)		16 088,00	16 088,00
Recettes nettes (d = b - c)	29 302,16	618 166,51	647 468,67
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 110,63	573 463,00	610 573,63
Mandats émis (f)	1 466,16	551 454,93	552 921,09
Annulations de mandats (g)		6 441,44	6 441,44
Dépenses nettes (h = f - g)	1 466,16	545 013,49	546 479,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	27 836,00	73 153,02	100 989,02
(h - d) Déficit			

Voté à l'unanimité



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019:

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE

Réalisations de L'exercice	section de fonctionnement	section d'investissement
Recettes	618 166,51	29 302,16
Dépenses	545 013,49	1 446,16
Résultat de l'exercice	+ 73 153,02	+ 27 836

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Budget ville	résultat à la Clôture de L'exercice 2018	part affecté à l'investissement en 2019	résultat de l'exercice 2019	résultat de clôture exercice 2019
Investissement	- 25 956,63	/	+ 27 836	+ 1 879,37
Fonctionnement	+ 95 042,19	/	+ 73 153,02	+ 168 195,21

**Voté !
12 POUR
2 abstentions**

**(Mr le Maire n'a pas pris
part au vote)**

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DU CCAS:

Mr le maire expose que par délibération le Conseil Municipal avait approuvé ultérieurement la création d'un budget annexe CCAS. La loi portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, a supprimé, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1.500 habitants de disposer d'un CCAS. A la demande de Madame la Trésorière Municipale Il a donc été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe « CCAS » à la fin de l'exercice 2019 et d'intégrer les activités d'action sociale que ce budget annexe comptabilisait, dans son budget principal.

Les comptes 2019 du budget annexe CCAS sont donc arrêtés au 31 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

- sur la suppression du budget annexe « CCAS » et son intégration dans le budget principal de la Ville,
- d'accepter que les résultats (excédent de fonctionnement de 1779, 69 euros soit repris dans les comptes budget principal de la Ville au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté) ce qui mettra un terme des opérations de liquidation.

Voté à l'unanimité

SUPPRESSION DU BUDGET LOTISSEMENT SAINT JEAN:

Pour répondre à l'aménagement du lotissement Saint Jean, la commune avait mis en œuvre un budget annexe. Ce budget devait être clôturé lorsque l'intégralité des terrains a été vendu.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la suppression du budget annexe « lotissement St Jean »

Voté à l'unanimité

SUPPRESSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT:

Avant que la communauté de Communes intègre la compétence assainissement, la commune assumait cette compétence qui se traduisait comptablement dans un budget annexe.

A la demande de Mme la Trésorière, il a donc été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe « assainissement » à la fin de l'exercice 2019 et d'intégrer les résultats dans son budget principal.

Les comptes 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT sont donc arrêtés au 31 décembre 2019.

Les comptes 2019 du budget annexe CCAS sont donc arrêtés au 31 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

- sur la suppression du budget annexe « assainissement » et son intégration dans le budget principal de la Ville,
- d'accepter que les résultats : excédent de fonctionnement de 11 842, 99 euros soit repris dans les comptes budget principal de la Ville au chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) et l'excédent d'investissement de 193 969, 02 euros soit repris au chapitre 001 (reprise des excédents du budget d'investissement) ce qui mettra un terme des opérations de liquidation

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019:

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget ville, considérant que :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 168 195,21 euros
- La section d'investissement présente un excédent de 1 879,37 euros

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement, soit :

- Par de l'excédent de fonctionnement inscrit pour un montant de 168 195,21 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
- Par l'excédent du budget de fonctionnement du budget d'assainissement inscrit pour un montant de 11 842.99 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
- Par l'excédent de fonctionnement des services non spécialisé (CCAS) pour un montant de 1 779.69 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Soit un montant total de **181 817, 89** euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING:

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062213

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MARQUISE

ETABLISSEMENT : CAMPINGS MUNICIP AUDRESSELLES

Résultats budgétaires de l'exercice

23800 - CAMPINGS MUNICIP AUDRESSELLES

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	164 848,05	1 262 325,44	1 427 173,49
Titres de recette émis (b)	82 148,05	454 929,25	537 077,30
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	82 148,05	454 929,25	537 077,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	164 848,05	385 900,00	550 748,05
Mandats émis (f)	76 766,07	225 658,77	302 424,84
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	76 766,07	225 658,77	302 424,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 381,98	229 270,48	234 652,46
(h - d) Déficit			

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING:

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE				
Réalisations de L'exercice		section de fonctionnement		section d'investissement
Recettes		454 929,25		82 148,05
Dépenses		225 658,77		76 766,07
Résultat de l'exercice		+ 229 270,48		+ 5 381,98

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE				
Budget Camping exercice2019	résultat à la Clôture de L'exercice 2018	part affecté à l'investissement en 2019	résultat de l'exercice	résultat de clôture 2019
Investissement	- 82 148,05	/	+ 5 381,98	-76 766,07
Fonctionnement	+ 852 325,44	/	+ 229 270,48	+1081595,92

**Voté !
12 POUR
2 abstentions**
*(Mr le Maire n'a pas pris
part au vote)*



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du camping, considérant que :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 1 081 595,92euros
- La section d'investissement présente un déficit de 76 766,07euros

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement, soit euros :

- Par de l'excédent de fonctionnement inscrit pour un montant de **1 081 595,92 euros** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Voté à l'unanimité



DROIT DE FORMATION DES ELUS:

Monsieur le Maire indique que le conseil doit obligatoirement se prononcer sur cet exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivant son renouvellement et tous les ans. Il doit déterminer en principe les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Si les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune, le montant de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, vu l'article L 2123-12 du CGCT, décide d'adopter la proposition du maire.

Que le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 5% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus,

D'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune.

Voté à l'unanimité



APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Le budget 2020 est la traduction financière de la reprise en main de la conduite des finances communales.

Après plusieurs années de dérives, nous avons pris initiative de recourir à un audit de début de mandat pour répondre à 2 objectifs : établir une analyse financière et qualifier le niveau de procédures de gestion de la commune.

Un rapport de gestion de la Chambre Régionale des Comptes est attendu dans les prochains jours. Ce rapport et les conclusions de cet audit seront présentés dans un prochain conseil municipal.

Le Budget Primitif proposé au vote ce soir est un budget de transition.

Il a été établi en commission des finances dans des conditions de temps relativement restreinte pour répondre à l'objectif de vote avant fin Juillet. Il sera complété cette année de décisions modificatives au fur et à mesure de l'avancée des travaux engagés dans chacune des commissions.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 CAMPING

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES = 483 484,22 €	RECETTES = 1 431 595,92 €
<hr/>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES = 176 766.07€	RECETTES = 176 766.07€
<hr/>	
TOTAL DU BUDGET : 1 608 361.99 € en recettes	
660 250,29 € en dépenses	

Voté à l'unanimité

Le camping présente un résultat excédentaire conséquent pour 2 raisons :

Le camping ne s'est jamais acquitté de la TVA perçue (un redressement est à venir)

Le camping ne supporte pas la totalité de ces charges de fonctionnement. (bons nombre de charges sont portées par le budget de la commune)

Fonctionnement:

Les recettes sont estimées à 350000€ cette année compte tenu de la crise Covid-19.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 56% (réattribution de la TVA 219/2020, provision pour amendes fiscales, dépenses de personnel..)

Investissement :

76000€ nécessaire pour combler le déficit de la section d'investissement 2019.

Provision de 100000€ pour travaux d'aménagement (aire de jeux..)

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Ce régime indemnitaire a vocation :

- à s'appliquer à tous les fonctionnaires de l'Etat et aux fonctionnaires territoriaux appartenant à des cadres d'emplois assimilés aux corps de l'Etat concernés,
- à se substituer à tous les régimes indemnitaires existants notamment à l'IAT, l'IFTS, l'IEMP et notamment la prime de fonctions et de résultats (PFR) ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRSTS)

Voté à l'unanimité

DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE -LANCEMENT DE LA PROCEDURE

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État. Ce n'est pas encore le cas pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et autorise Monsieur le maire ou son adjoint délégué à prendre les actes afférents à l'application de celle-ci auprès d'un opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Voté à l'unanimité

PROCEDURE DE RECOURS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE TERRAIN DE BOULES. MOTION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLE

Il est proposé au Conseil de formuler le vœu de ne pas voir aboutir le projet de construction d'immeuble sur la parcelle AC n°414 (dite de l'ancien terrain de boules).

Le conseil municipal,

Formule le vœu de retrait du projet de construction d'un immeuble sur la section AC n°414.

Souhaite aboutir à un éventuel règlement amiable de ce dossier

Autorise dans ce sens, Monsieur de maire à signer tous les actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'état dans le département, et de sa publication.

Voté à l'unanimité



STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE REHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC DECLINE A L'ECHELLE DU PAYS BOULONNAIS DANS LE CADRE DU PCAET:

Il est proposé au Conseil d'inscrire la commune dans la stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine afin de

Suivre et réduire ses consommations d'énergie.

Inscrire ses projets de réhabilitation de son patrimoine en étant accompagné par le Conseil en Energie Partagé.

Mener une réflexion sur la prise en comptes des Energie Nouvelles Renouvelables.

Intégrer dans les cahiers des charges des matériaux, objectifs et équipements qui permettent de prétendre à des financements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve l'axe « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » décliné à l'échelle du pays boulonnais dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Autorise le partenariat relatif aux actions contenus dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public du pays Boulonnais en vue d'améliorer son patrimoine communal.

Autorise la terre des 2 caps à prendre à sa charge le coût de cette ingénierie mutualisée « conseillers en Energie Partagée », à hauteur de 13000€/an pendant trois ans.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'état dans le département, et de sa publication.

Voté à
l'unanimité



Modification des temps de travail de 2 contrats.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'adopter la proposition du maire visant à appliquer une modification du temps de travail de 2 emplois communaux, à compter de ce jour, en vue d'adapter les moyens mis en œuvre par la commune pour faire face à la charge de travail.

1 contrat de 30H/semaine est modifié à 35H/semaine

1 contrat de 15H /semaine est proposé à 20H et étendu jusqu'au 30 Septembre.

Voté à l'unanimité



Infos et questions diverses :

Adresselles « village propre » - Charte du cadre de vie et de la propreté

2 Professionnels de la communication ont été approchés pour aider la commission Environnement et Propreté à construire les outils d'une campagne propreté et d'initier une démarche identité pour Adresselles.

« Idées d'Eugénie » a été sélectionnée par les membres de la commission, pour ses qualités professionnelles, son engagement, et sa disponibilité. La commission demande au conseil l'autorisation de principe de poursuivre la démarche

Pour: 15 _ Contre: 0 _ Abst: 0

Ecole - Cantine : Location d'un préfabriqué

La commission « Ecole, Education, Santé, Social » a fait établir des devis auprès de 3 sociétés pour le projet de location d'un préfabriqué pour y installer la cantine scolaire. Il est précisé que cette solution à caractère temporaire est nécessairement à mettre en œuvre dans les plus brefs délais pour remplacer le bungalo de la cantine de l'école, devenu trop vétuste. Un projet pérenne est en étude.

Le Devis de la Société VILTARD (Aire sur la Lys) a retenu l'attention des membres de la commission. Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de principe de passer commande sans délai pour assurer livraison à temps pour la rentrée prochaine

Pour: 15 _ Contre: 0 _ Abst: 0

Infos et questions diverses :

Achats de défibrillateurs

La commission « Ecole, Education, Santé, Social » a fait établir des devis auprès de 3 sociétés pour le projet d'acquisition de défibrillateurs.

La commission recommande l'installation de 2 défibrillateurs: 1 sur la place du village et 1 à proximité immédiate du camping.

L'achat avec contrat de maintenance est jugé plus intéressant que la location.

La commission a repéré des solutions potentielles d'aide au financement et y travaille.

Le Devis de la Société Electrocoeur (Bethune) a retenu l'attention des membres de la commission. 3850€ pour l'achat, l'installation, la maintenance et une formation prise en main.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de principe pour passer commande.

Pour: 15 _ Contre: 0 _ Abst: 0

Rétablissement de la bourse d'aide aux collégiens/lycéens/étudiants

Subvention Fête du Crabe

Achat poubelles de rue

Aide aux associations

Autres..



Infos et questions diverses :

Rétablissement de la bourse d'aide aux collégiens/lycéens/étudiants

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de principe pour rétablir le bourse d'aide aux collégiens, lycéens et étudiants.

2000€ ont été provisionnés au Budget Primitif à cet effet.

La commission « Ecole, Education, Santé, Social » sera charger de se prononcer sur les montants et critères d'attribution.

Pour: 15 _ Contre: 0 _ Abst: 0

Subvention Fête du Crabe

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation d'octroyer une subvention de 1500€ en faveur de l'organisation de la Fête du Crabe du 5 et 6 Septembre 2020.

Pour: 15 _ Contre: 0 _ Abst: 0

Aide aux associations

Mr le Maire annonce sa volonté de rétablir les subventions accordées aux associations qui répondront à certains critères. Il précise également que ces associations pourront également solliciter le soutien de la commune pour les aider à mener des actions répondant à l'intérêt collectif dans notre village.



Infos et questions diverses :

Achat poubelles de rue

La commission « Aménagement, Voierie, Sécurité » déroule actuellement son projet d'installation de 20 poubelles de rues.

Les poubelles ont été livrées, l'installation est en cours et sera finalisée dans quelques jours.



Autres..

Mme Lefilliatre au nom de la commission « Sport, Loisirs, Culture, Tourisme, Association, Fêtes et cérémonies » demande à ce que les horaires d'ouverture du City Stade soit prolongé jusqu'à 22H durant les mois de Juillet et Août. **Pour: 15 _ Contre: 0 _ Abst: 0**

Levée de séance à 22H30